MAURICE VINCENT

SENATEUR DE LA LOIRE

Saint-Etienne, le vendredi 22 juillet 2016

Mesdames et Messieurs les Maires de la Loire

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

A la suite de l'odieux attentat de Nice, j'ai approuvé cette semaine au Sénat le projet de loi proposé par le Gouvernement prorogeant l'état d'urgence dans notre pays pour une durée de 6 mois, assorti de nouvelles dispositions pour en renforcer son efficacité (interdiction des rassemblements dont la sécurité ne serait pas assurée, accès immédiat aux supports informatiques lors des perquisitions, facilitation de la fermeture des lieux de culte dans lesquels sont tenus des propos incitant à la haine et à la violence, etc.).

Avec les sénateurs socialistes, j'ai ainsi décidé d'approuver le projet de loi modifié par la majorité sénatoriale de droite (Les Républicains, UDI) ce qui a conduit à un vote presque unanime dans notre assemblée (seulement 26 oppositions).

Je l'ai fait, pour ma part, afin de manifester concrètement **l'indispensable unité nationale** - au-delà de nos divergences habituelles - dont notre pays a impérativement besoin dans cette période tragique.

Je l'ai fait aussi parce qu'aucune des propositions de la majorité sénatoriale ne remettait en cause les fondements de l'état de droit et tout en sachant, comme mes collègues, que ces dispositions législatives - pour utiles qu'elles soient - seraient loin de tout résoudre face à des agresseurs qui n'hésitent pas à utiliser des kamikazes face à des foules désarmées.

Je saisis l'occasion, puisque je n'avais pas eu le temps de le faire sur le moment, pour répondre à l'interpellation de l'un d'entre vous aux « parlementaires de la majorité présidentielle » lors de la réunion organisée en Préfecture le lundi 18 juillet : la question concernait l'intérêt de renvoyer dans leurs pays tous les délinquants étrangers condamnés, compte tenu du profil des terroristes impliqués dans la série d'attentats dont nous avons été victimes.

Je souligne d'abord qu'une telle mesure n'a été proposée au Parlement par aucun parti politique, à l'exception du Front National. Outre son caractère probablement anticonstitutionnel et son inapplicabilité en l'absence quasi certaine d'acceptation par les pays d'origine, son caractère ne me parait pas approprié à une situation où, hélas, certains terroristes sont aussi de nationalité française, belge, etc. ou binationaux. Pire, elle pourrait renforcer gravement les

PERMANENCE PARLEMENTAIRE - 12 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - 42000 SAINT-ETIENNE
04.77.30.60.64 - M.VINCENT@SENAT.FR - WWW.MAURICE-VINCENT.FR

dissensions internes à notre pays en stigmatisant a priori et sans distinction les populations étrangères, ce qui est précisément l'un des objectifs de Daesh.

A l'issue de cette réunion, d'autres maires m'ont interrogé sur la difficulté de trancher, parmi les multiples fêtes et événements populaires organisés cet été, entre ceux qui pouvaient présenter un risque et les autres. Mon avis personnel est qu'il ne peut y avoir de règle générale en la matière. Il est évident que les maires ont une responsabilité particulière et qu'en cas de doute une bonne coopération avec les services de la Préfecture est indispensable. En tout état de cause, le texte voté cette semaine offre la possibilité, quand elle n'existait pas déjà, d'interdire des manifestations pour lesquelles les moyens de sécurité paraissent insuffisants : cela vient d'être décidé à Paris pour trois manifestations. En même temps, chacun le mesure, continuer à promouvoir notre mode de vie, concrétiser nos libertés par nos rassemblements estivaux est en soi l'une des meilleures réponses collectives à la barbarie, en ayant conscience que le risque zéro n'existe pas.

Nous traversons une période dangereuse dont les modalités n'ont pas de précédent dans notre histoire. L'objectif des attentats aveugles perpétrés par des individus parfois difficilement repérables (c'était le cas à Nice) est, outre de terroriser la population, de susciter à terme une guerre civile dans notre pays, prenant le relais - du point de vue de Daesh - de sa défaite inéluctable au Moyen-Orient. Cet objectif peut aussi passer par le renoncement à l'état de droit, au profit d'un état d'exception de plus en plus liberticide où règnerait l'arbitraire.

La difficulté pour notre nation est de renforcer ses protections, ses forces de sécurité, ses capacités d'anticipation avec ses services secrets, sa mobilisation citoyenne, son attention quotidienne face à des comportements hostiles à nos valeurs sans pour autant basculer dans un enchaînement de violences ou renoncer à nos valeurs fondamentales, puisque ce serait alors tomber dans le piège tendu par les terroristes.

Je continuerai donc à soutenir toutes les dispositions pouvant avoir une efficacité réelle, sur le terrain, et à rechercher l'unité nationale contre le défi majeur qui nous est lancé, tout en étant attentif à ne pas favoriser la dislocation de notre société espérée par nos agresseurs.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations cordiales et de tout mon soutien.

Maurice VINCENT